Appel du comité directeur de la Société fribourgeoise d'éducation aux sociétaires et à tous les amis de l'instruction

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **16 (1887)**

Heft 7

PDF erstellt am: **28.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

XVIe ANNÉE N° 7. JUILLET 1887

BULLETIN PÉDAGOGIQUE

ET LE

MONITEUR DE L'EXPOSITION PERMANENTE

Le BULLETIN paraît au commencement de chaque mois. — L'abonnement pour la Suisse est de 3 francs. Pour l'étranger, le port en sus. Prix des annonces, 20 cent. la ligne. Prix du numéro 30 cent. Tout ce qui concerne la rédaction doit être adressé à M. Horner, au Collège de Fribourg; ce qui concerne les abonnements, à M. Collaud, instituteur, à Fribourg.

SOMMAIRE. — *Appel du Comité. — Les connaissances civiques et les examens de recrues. — Revision de la loi scolaire vaudoise. — Conférence de Saint-Antoine. — Chronique. — Bibliographies. — Nouveaux envois. — Archives. — Examens pédagogiques des recrues. — Les bibliothèques populaires : rapport.*

APPEL

Du Comité directeur de la Société fribourgeoise d'éducation aux sociétaires et à tous les amis de l'instruction.

Messieurs, chers collègues,

Le jeudi, 14 juillet prochain, la Société fribourgeoise d'éducation tiendra ses assises annuelles au chef-lieu du district de la Glâne. Deux fois déjà, en 1872 et en 1880, notre association pédagogique a eu son assemblée générale à Romont, et ceux qui y ont pris part en ont gardé le plus agréable souvenir. L'hospitalité traditionnelle de la cité glanoise ne se démentira pas dans cette nouvelle circonstance : les autorités et la population, dont le dévouement à la cause que nous servons est bien connu, nous réservent un accueil sympathique et cordial.

Pour faire ressortir l'utilité de notre association et engager ses membres à assister à la prochaine réunion annuelle, il suffira de rappeler en quelques mots le double but que l'on s'est proposé en fondant la Société fribourgeoise d'éducation et les services qu'elle a rendus jusqu'à ce jour.

Elle a été créée, il y a seize ans, par des hommes de prévoyance et de dévouement, en premier lieu, en vue d'unir par des liens de solidarité tous ceux qui, par devoir d'état ou sympathie, s'intéressent à l'éducation chrétienne de notre chère jeunesse; secondement, pour étudier en commun les meilleures méthodes à suivre dans l'enseignement et les moyens les plus efficaces à mettre en œuvre pour réaliser les progrès désirables dans le vaste domaine de l'éducation et de l'instruction populaires. Les questions dont elle a à s'occuper sont, par conséquent,

diverses et multiples et de la plus haute importance. Aussi, cette utile association a-t-elle, dès le début, recueilli dans notre canton d'unanimes adhésions : prêtres, magistrats, instituteurs, pères de famille, amis de l'instruction, se sont empressés de lui prêter leur concours et leur appui.

Si maintenant nous examinons comment elle a jusqu'ici rempli la tâche qu'elle s'était proposée à son origine et qui est sa raison d'être, nous devons reconnaître qu'elle a parfaitement réalisé son premier but : l'entente, la bonne harmonie entre tous ceux qui travaillent à la grande œuvre de l'éducation de la jeunesse, particulièrement entre le clergé et le corps enseignant. Dans beaucoup de pays, ces deux corps vivent dans une hostilité regrettable et fort préjudiciable à l'accomplissement de leur tâche respective; chez nous, au contraire, ils vivent en bonne intelligence et dans nos congrès scolaires, où règne la plus franche cordialité, ils se sont constamment donné des marques de sympathie, de solidarité chrétienne et de confiance réciproque.

Notre Société a obtenu aussi des résultats réjouissants dans la seconde partie de son programme. Elle a, par sa revue mensuelle et ses assemblées annuelles, propagé les bonnes méthodes d'enseignement et défendu les principes d'une saine pédagogie dans la culture intellectuelle, morale et religieuse de l'enfance. Sans doute, il nous reste encore beaucoup à faire. Les progrès sont lents, la lutte âpre et quelquefois décevante ; ce ne doit cependant pas être pour nous une cause de découragement, mais plutôt un motif d'espoir : les améliorations réalisées jusqu'ici ne sont-elles pas un présage de celles que l'avenir réserve à la persévérance ?

Notre Société possède dans son sein, aujourd'hui comme par le passé, tous les éléments de succès. Ceux qui l'ont fondée sont restés constamment fidèles. La mort, hélas ! a fait quelques vides dans leurs rangs, mais parmi les survivants, nous trouvons aujourd'hui sur la brèche les vaillants combattants de la première heure. Ceux qui viendront après eux s'inspireront de leurs exemples et de leur dévouement et marcheront sur leurs traces. Le gouvernement continue à notre association son appui matériel et moral, et notre évêque vénéré daigne l'honorer de sa bienveillante sympathie. Sous date du 3 juin dernier, Sa Grandeur écrivait au Comité : « Si je suis libre le 14 juillet, je m'empresserai d'aller porter mes bénédictions et mes encouragements à votre excellente Société, à laquelle je voue le plus vif intérêt. »

Avec le concours dévoué de tous les amis de l'instruction, notre Société peut compter sur des jours longs et prospères. Elle ira courageusement de l'avant ; elle continuera à étudier, selon les besoins des temps, les questions scolaires d'actualité en faisant appel à la bonne volonté et aux lumières de tous.

Les sociétaires voudront bien, nous n'en doutons pas, donner une nouvelle preuve de dévouement envers notre utile association

en répondant nombreux à l'invitation du Comité. Instituteurs, vous viendrez oublier un instant les fatigues inhérentes à votre tâche, chercher des directions, retremper votre courage et puiser de nouvelles forces pour les combats futurs; vénérables membres du clergé, vous apporterez au corps enseignant le tribut de vos sympathies et de vos lumières; magistrats, vous accourrez, comme par le passé, pour prodiguer vos conseils et vos encouragements à ceux qui consacrent leur vie à l'éducation de la jeunesse; pères de famille, vous donnerez, par votre présence, à nos joûtes pacifiques un témoignage de confiance à ceux qui s'occupent avec tant de sollicitude de l'avenir de vos chers enfants.

Ainsi à tous, au revoir, le 14 juillet prochain, à Romont.

Au nom du Comité cantonal :
Ad. MICHAUD, *président.*

Programme.

8 ½ heures, messe pour les sociétaires défunts. — 9 ½ heures, séance au château préfectoral. Discours d'ouverture par M. le président Grand, président d'honneur. Lecture du protocole de la dernière séance. Lecture et discussion des conclusions du rapport de Mlle Plancherel, présenté déjà à la réunion de Morat l'année dernière, sur la question suivante: *En quoi l'éducation des filles doit-elle différer de celle des garçons?* Lecture et discussion des conclusions du rapport de M. Vollery sur *les bibliothèques scolaires.* Approbation des comptes. Nomination du Comité. Choix du lieu de la prochaine assemblée. Propositions individuelles. — 1 heure, banquet à l'hôtel de la Croix-Blanche.

LES CONNAISSANCES CIVIQUES

ET LES EXAMENS DES RECRUES

Par la plume de son rédacteur, M. Luthi, Le *Pionier,* organe de l'Exposition scolaire permanente de Berne, vient de publier trois articles consécutifs sur les examens des recrues.

Peut-être, intéresserons-nous une partie des lecteurs du *Bulletin* en leur donnant la traduction de ce qui peut attirer leur attention ou captiver leur intérêt.

Voici donc comment s'exprime le rédacteur du journal précité :

De temps en temps, on lit dans les feuilles publiques, — comme tout récemment encore dans les *Nouvelles bâloises,* — des appréciations peu bienveillantes sur la valeur des examens que la Confédération fait subir chaque année à nos jeunes gens. Ces critiques proviennent probablement des cantons qui occupent un rang inférieur dans la statistique scolaire fédérale. Toutefois,